



Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022

Délibération n°3

Date de convocation
11-04-2022

Date d'affichage
15-04-2022

**Nombre de
Membres**

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Principal du CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD – Vice-Président du CCAS à 20h00.

Présents : M. P. SÉDARD - Mme R. COCHET - Mme M. GEORGET –
Mme M-L PINGARD - M. E. ALAMAMY- Mme P. DUPUIS -Mme E. NOËL
Mme M. GOTIN - M. P. CHAREIL - F. AUZANNEAU - M. D. ROUSSAUX

Absent représenté : M. G GEOFFROY par M. P. SÉDARD

Absents excusés : M. Y. LERAY - M. C. GHIS - Mme A. ADJELI –
Mme C. FOURIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2021 faisant l'objet d'une délibération ce jour,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M14, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de décider l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021,

CONSIDERANT que le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2021 laisse apparaître un solde positif de 26,94 €,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 laisse apparaître un solde positif de 50 034.72 €,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en report d'investissement au chapitre 001 la somme de 26,94 €
et en report de fonctionnement au chapitre 002 la somme de 50 034.72 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente
décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au
registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 15 avril 2022



Le Président du CCAS
Guy GEOFFROY

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise en préfecture le :
Exécutoire le :